



Appel à manifestation d'intérêt Pilotes FTLV 2017

Expérimentation Pilotes FTLV Formation tout au long de la vie dans les établissements d'enseignement supérieur

Appel à manifestation d'intérêt

Octobre 2016

Suite aux observations de l'IGAENR¹, aux recommandations de la STRANES² et du rapport de F. Germinet³, et en complément des travaux menés par les établissements Pilotes FC 2016 identifiés lors l'appel à manifestation d'intérêt précédent, le MENESR lance un nouvel appel à manifestation d'intérêt auprès d'établissements volontaires pour mettre en place un modèle de Formation Tout au Long de la Vie (FTLV) permettant de prendre en compte la perte de linéarité aujourd'hui constatée en matière de parcours de formation et de vie professionnelle.

L'objet de cet appel à candidature est de former un groupe pilote d'établissements déjà engagés dans une démarche visant à développer une offre de formation soutenable qui articule différentes modalités d'accès à la certification et/ou diplomation (formation initiale, reprise d'études ou formation continue, VAE) et des approches pédagogiques variées (alternance, modularisation, formations courtes qualifiantes ou certifiantes, visant par exemple des blocs de compétences...) où présentiel et distanciel peuvent être mêlés.

Sont éligibles en priorité les regroupements d'établissements (COMUE, associations, établissements fusionnés) relevant du MENESR. Des partenariats avec des établissements, relevant d'autres ministères ou privés, peuvent être valorisés.

Les établissements sélectionnés s'engagent à travailler de manière intensive au sein du groupe Pilotes, déjà constitué en 2016, avec un double accompagnement : ministériel (DGESIP) et IGAENR.

Sont attendus pour la fin 2017, l'élaboration et le déploiement, au sein du groupe Pilotes, d'un nouveau modèle d'accès à la certification répondant aux attentes sociétales. Par ailleurs, à l'issue de la période d'expérimentation, les travaux réalisés et expérimentations menées devront se traduire par des guides méthodologiques destinés à accompagner les établissements souhaitant à leur tour s'engager dans la voie de la FTLV ou développer leur approche déjà existante.

Le ministère accompagne ces établissements pilotes sur l'identification des priorités en matière de formation, notamment en favorisant les échanges avec les partenaires socio-économiques et les services supports de la FTLV.

¹ Juillet 2014 : L'implication des universités dans la formation tout au long de la vie

² Septembre 2015 : Pour une société apprenante

³ Novembre 2015 : Le développement de la formation continue dans les universités

Les établissements retenus recevront une dotation en masse salariale de manière à impulser la démarche. Les établissements déjà retenus lors du précédent appel à manifestation d'intérêt sont admissibles à ce second appel. S'ils sont retenus, leur dotation tiendra compte de la précédente dotation et des résultats au précédent appel.

La date du dépôt des candidatures est fixée au 1^{er} décembre 2016. Une audition des équipes politiques présélectionnées sera organisée mi-décembre pour un lancement des travaux du groupe pilote en janvier 2017.

Le panel d'établissements sélectionnés s'efforcera de regrouper tant des institutions ayant commencé à développer une approche FTLV qu'il souhaite faire évoluer et/ou pérenniser, que des institutions plus novices en la matière qui manifestent une forte volonté politique et font preuve d'une réflexion déjà avancée sur les dispositifs pouvant être proposés.

xxx

Constitution du dossier

Un dossier de 8 pages maximum est attendu, présentant une brève auto-évaluation (SWOT) explicitant d'une part les acquis de l'établissement en matière de formation tout au long de la vie, leurs limites et marges de progrès et d'autre part la capacité de la structure à proposer un modèle pédagogique et économique à même d'opérer un changement pérenne.

La capacité de développer une approche systémique au niveau du regroupement d'établissements associant les équipes pédagogiques, les BAIP ou services équivalents, les services de formation continue, les services en charge de l'apprentissage les services d'aides à la pédagogie...fera partie des critères d'évaluation de la candidature.

La présence de dispositifs pédagogiques numériques mobilisables au profit de l'expérimentation sera également appréciée.

L'établissement candidat devra également décrire les instances et/ou dispositifs mis en place pour adapter l'offre de formation au regard des attentes des salariés et des organisations au sens large du terme (collectivités, entreprises, associations, secteurs libéraux...)

Le dossier de présentation apportera des éléments concrets permettant d'objectiver le positionnement de l'établissement sur ces différents critères.

Il précisera la fonction des personnels à recruter dans le cadre de la dotation exceptionnelle. Il indiquera également les moyens mis en œuvre par l'établissement et la manière dont celui-ci entend mobiliser son plafond d'emplois pour accompagner durablement le déploiement de ce programme pilote.

La réponse à cet appel à manifestation d'intérêt est signée par le représentant légal de l'institution candidate.

Les réponses sont à envoyer par e-mail, au plus tard le 1^{er} décembre 2016, à Anne Aubert (anne.aubert@enseignementsup.gouv.fr), chef de projet FTLV pour la DGESIP et Yolande Fermon (yolande.fermon@enseignementsup.gouv.fr), département du lien formation-emploi.